



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU  
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt-six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame Marie GED, Monsieur Dominique MEYER

**REPRESENTES :** Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHASSIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-035	<b>Finances</b>  Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2026
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le programme pluriannuel d'investissements est scindé en deux enveloppes :

- ✓ Une relative aux projets structurants
- ✓ L'autre relative aux investissements « courants »

Celle relative aux investissements courants est déterminée sur la base des réalisations des derniers exercices.

Ce programme a vocation à être revu périodiquement compte tenu de l'avancée de chacun des projets.

### Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2026

	OPERATIONS	Payé en TTC – Période 2021 à 2025	Pour rappel 2025	2026
<b>INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS</b>	Patrimoine Culturel (St Roch / Eglise / Clocher / Calvaire / Fontaines )	3 645 039.12 €	942 000 €	544 300 €
	Hôtel Dieu	1 885 824.19 €	129 600 €	136 500 €
	Salle Spectacle / DOJO	6 773 687.08 €	7 770 000 €	4 472 706.96 €
	Pluvial Cabrières	49 058.40 €	102 000 €	25 000 €
	Développement Durable	103 065.93 €	87 500 €	55 790 €
	Trinitaires	91 647.14 €	122 770 €	293 000 €
	COSEC	338 363.06 €	489 250 €	164 500 €
	Ecole de Musique	241 017.16 €	237 710 €	194 500 €
	Hôtel de Ville	149 288.29 €	639 760 €	704 000 €
	Ancien chemin de Berre	34 521.60 €	607 960 €	145 000 €
	Parking Roger Clot	36 139.20 €	254 000 €	850 000 €
	Parking Georges Brassens	0.00 €	0.00 €	295 000 €
	Climatisation des écoles	0.00 €	0.00 €	300 000 €
	Parc Roulin	0.00 €	0.00 €	102 000 €
	Bâtiment Sécurité sociale	0.00 €	0.00 €	300 000 €
Avenue de Verdun	0.00 €	0.00 €	350 000 €	
<b>INVESTISSEMENTS COURANTS</b>	Eclairage public	658 636.08 €	175 810 €	120 000 €
	Vidéo protection	192 388.78 €	126 040 €	60 000 €
	Bâtiments communaux	1 267 385.51 €	465 780 €	457 000 €
	Bâtiments scolaires	2 400 575.26 €	906 880 €	1 053 460 €
	Aménagement du Territoire dont voirie	4 554 574.19 €	1 305 410 €	1 246 600 €
	Equipement services	843 956.93 €	382 690 €	406 455 €
	Acquisitions véhicules neufs	643 354.59 €	319 280 €	174 000 €
	Opération façades	35 174.44 €	40 000 €	40 000 €
	Acquisitions foncières	139 253.54 €	180 100 €	334 600 €

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 013-211300504-20260429-DB\_2026\_035-DE



- **ADOPTE** la dernière tranche du programme pluriannuel d'investissements (P.I.) pour l'année 2026 comme indiqué ci-dessus
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Jean-Jacques DECORDE, Sylvie BOUDOU, Claire BLANC, Alain ARIA, Karen LECHALIER, Hélène ALLIETTA, Fabrice MATTEI, Marie GED, Dominique MEYER)**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Le Secrétaire de Séance**

**Rémy ROCCHIA**

**Le Maire de Lambesc,**

**Philippe RAZEYRE**



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 013-211300504-20260429-DB\_2026\_035-DE